

SNUipp-FSU 95
Maison des syndicats
26, rue Francis combe
95000 Cergy

A Monsieur l'Inspecteur d'académie

Cergy, le 20 novembre 2019

Objet : évaluations GS

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis lundi, nous sommes alertés par un grand nombre de collègues au sujet des évaluations de GS.

Si la question de l'évaluation de manière générale est reconnue comme faisant partie intégrante de notre enseignement, celles-ci interrogent sur le fond et sur la forme. Nous les avons déjà évoquées avec vous lors de notre audience lundi soir dernier pour illustrer la « mal traitance » des collègues.

Sur le fond :

- des compétences évaluées alors qu'elles sont en cours d'apprentissage ou non encore abordées

Sur la forme :

un message arrivé dans les écoles au plus tôt vendredi 15 novembre pour un début de passation le 26 novembre.

Cela conduit à plusieurs remarques :

- en début d'année scolaire, les évaluations étaient annoncées pour janvier comme l'an dernier
- pense-t-on que les enseignant.es préparent leur classe d'une semaine à l'autre ? Quid des progressions et programmations ? des projets en cours ?
- le nombre d'évaluations individuelles a augmenté, les enseignant.es ont besoin de temps pour se les approprier et s'organiser en équipe
- la saisie (pas encore d'application à notre connaissance ?) doit être terminée avant le 10 janvier, demande-t-on aux collègues de saisir les résultats pendant les vacances d'hiver ?
- de nouveaux documents sont à compléter pour le médecin scolaire, là encore aucune information si ce n'est par le biais d'un mail et de ses pièces jointes.

Monsieur l'Inspecteur, nous vous demandons des explications quant à ces évaluations et les dates de passation.

Nous souhaitons que les équipes d'écoles puissent s'en emparer et les faire passer au moment où elles avaient prévu de le faire.

Nous demandons que ces évaluations soient utiles aux élèves et aux enseignant.es.

Enfin, nous dénonçons une nouvelle fois la manière dont les enseignant.es sont traité.es. Elles/ils le vivent comme une nouvelle injonction, non anticipée à laquelle elles/ils n'ont pas été associé.es.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre courrier et dans l'attente de vos réponses, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie mes respectueuses salutations.

Véronique Houttemane
secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95